

Zeitschrift:	Physiotherapeut : Zeitschrift des Schweizerischen Physiotherapeutenverbandes = Physiothérapeute : bulletin de la Fédération Suisse des Physiothérapeutes = Fisioterapista : bollettino della Federazione Svizzera dei Fisioterapisti
Herausgeber:	Schweizerischer Physiotherapeuten-Verband
Band:	26 (1990)
Heft:	7
Artikel:	Le physiothérapeute et son organisation fédérative au seuil de l'an 2000
Autor:	Borsotti, Marco
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-930174

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le physiothérapeute et son organisation fédérative au seuil de l'an 2000

Exposé du président central de la FSP, Marco Borsotti, présenté dans le cadre des différentes assemblées générales des sections du printemps 1990.

Durant la période précédant l'assemblée des délégués du 7 avril 1990, le président central de la FSP, Marco Borsotti a participé à la plupart des assemblées générales des sections afin de leur présenter personnellement et en détail les activités de la Fédération. Ses objectifs étaient de situer le physiothérapeute dans son contexte européen et suisse, de faire une brève introduction sur les techniques de gestion modernes et, en exposant les activités passées, actuelles et à venir de la FSP, de définir le sens et les buts d'une organisation fédérative comme la nôtre.

1. Politique de la santé en Suisse et en Europe.

«L'environnement du physiothérapeute»

Je n'ai nullement l'intention de m'en tenir à une approche politique de la profession de physiothérapeute. Toutefois, il me semble important de vous donner un aperçu du contexte politique qui soutient certaines questions. Nous devons notamment tous comprendre qu'en tant que physiothérapeutes, nous ne pouvons plus trouver notre salut dans le petit monde de la «thérapie helvétique». La réalisation du marché unique européen en 1992 exige de nous une plus grande ouverture par rapport à nos collègues étrangers et à leurs formations respectives, aussi bien au niveau de la mentalité que des attitudes. A en juger par les difficultés que cette ouverture semble rencontrer à l'intérieur même de la Suisse, dont le système est pourtant fondé sur le fédéralisme, je pense qu'au niveau européen, il reste encore quelques barrières et préjugés à éliminer.

La libre circulation du personnel médical prévue dans le cadre de la Communauté européenne est conforme à l'un de ses objectifs, à savoir la liberté accordée à tout ressortissant d'un Etat membre de s'établir sur le territoire d'un autre Etat membre. L'acte constitutif de la CEE conclu en 1957 stipulait déjà que la notion de liberté d'établissement recouvre aussi la possibilité d'entreprendre et d'exercer des activités rémunérées.

La Communauté a pris un nouvel essor en se fixant pour but de parvenir à ce que

tous les ressortissants des Etats membres soient considérés comme ressortissants de la CE, et cette décision a entraîné de nouveaux développements. La libre circulation accordée dans le domaine des professions médicales ne peut plus être considérée comme un fait isolé, mais doit être perçue en rapport avec ces innovations. La CE a ainsi déclenché un processus de libéralisation, et il est temps que la Suisse se demande si elle peut encore se permettre de rester à l'écart. En tant que non-membre de la CEE, la Suisse a particulièrement intérêt à démontrer qu'elle compte poursuivre sa politique traditionnelle d'ouverture au monde.

Une conséquence inévitable de cette évolution est que la FSP aura à défendre ses intérêts avant tout dans le domaine de la formation. Le 26 janvier 1990 à Paris, la Confédération mondiale pour la physiothérapie (W/CPT) a créé une Association régionale pour l'Europe regroupant tous les membres européens de la Confédération mondiale. L'un des objectifs de la nouvelle organisation est d'établir des normes et conditions générales pour une formation en physiothérapie reconnue dans toute l'Europe. La tâche ne sera guère facile, car il ne faut pas oublier qu'en raison des grands bouleversements politiques que subissent notamment les pays de l'Est, il s'agira d'inclure dans la discussion de nouvelles formations en physiothérapie enseignées dans ces pays. Pour éviter que la Suisse, et par conséquent la FSP, n'ait à subir le diktat européen en matière de reconnaissance des diplômes, il est indispensable que la FSP participe au travail de cette organisation régionale pour l'Europe.

En Suisse, les coûts croissants de la santé publique sont une source de préoccupation pour les hommes politiques et pour les assurances. Chacun évalue les causes de cette croissance des coûts de façon différente, selon son point de vue. Les uns accusent le personnel médical qui crée l'offre et pousse les prix à la hausse, tandis que les autres reprochent aux citoyens leur recours abusif aux soins médicaux. D'autres encore se plaignent de l'environnement néfaste à la santé ou du système social mal conçu. Mais presque tous s'entendent pour accuser le mode de vie malsain que mène l'homme de

l'ère industrielle. Les solutions proposées pour contenir la croissance des coûts vont de la réduction des tarifs à une plus grande participation des patients, tandis que certains préconisent un mode de vie plus sain et l'assainissement de l'environnement.

A cet environnement général, il convient encore d'ajouter les besoins individuels et les conceptions personnelles de chaque physiothérapeute, de chaque membre de la Fédération. Et là, nous avons affaire à toutes les variantes et nuances possibles du vécu.

Tous ces facteurs, et bien d'autres encore, créent l'environnement du physiothérapeute. Afin de pouvoir poursuivre une politique professionnelle conséquente, efficace, touchant tous les membres et tenant compte de tous les intérêts en jeu, il faut mettre sur pied une organisation qui régule nos activités. Ainsi seulement, les objectifs fixés pourront être réalisés.

2. La gestion moderne d'une fédération – un défi stimulant!

Certaines notions comme la gestion, le marketing et l'efficacité ne sont pas universellement reconnues, sans parler de la mise en œuvre de méthodes de gestion concrètes et d'instruments de marketing spécifiques. Cependant, force est de constater que dans les associations – par opposition aux entreprises – des lacunes existent au niveau de la gestion. Ces dernières ne sont pas seulement dues à un manque de connaissances et de méthodes, mais aussi à une attitude négative envers tout ce qui relève de la gestion.

Il s'agit de combler ces lacunes et d'abattre ces barrières. A cet égard, il ne suffit pas de s'adresser uniquement aux professionnels de l'organisation; il faut également toucher tous les non-professionnels, les «miliciens», qui s'occupent à titre bénévole ou extra-professionnel du bon fonctionnement de la Fédération. Lorsque l'on évoque les miliciens, nous sommes nombreux à nous sentir concernés. En effet, les associations vivent en grande partie du travail de leurs miliciens. Et même si nous ne sommes pas miliciens, nous n'en sommes pas moins concernés, car en tant que membres d'une association, nous souhaitons pour la plupart que notre chef sache efficacement la gérer. Si nous voulons que nos intérêts soient adéquatement représentés et nos requêtes satisfaites, il faut que les miliciens que nous avons désignés sachent économiser et gérer nos cotisations de façon à en tirer un rendement maximal à notre profit.

Sur le papier, tout cela semble très simple, mais la réalité masque de graves problèmes et conflits. Il ne faut pas oublier qu'en fin de compte, nous avons affaire à des êtres humains avec tous leurs besoins, leurs jugements de valeur, leurs penchants et leurs particularités. Toutefois, il faut intégrer tous ces éléments dans le processus de formation des volontés. Le but: trouver des solutions équitables et satisfaisantes pour tous les membres concernés, grâce une participation des membres aussi élevée que possible.

Une association, et par là j'entends la Fédération des physiothérapeutes en tant qu'organisation nationale, n'a pas pour vocation de déterminer, limiter ou entraîner les activités de ses membres, qu'il s'agisse de membres à titre individuel ou de sections. Avec son administration, l'association remplit une tâche importante qui consiste à agir en tant que système de direction assurant la réalisation et le succès des objectifs fixés. Elle doit donc offrir les structures et les activités nécessaires à cette fin. A leur tour, les responsables se doivent d'assumer toute responsabilité dans la résolution des problèmes, avec les conséquences qui s'ensuivent, et cela, naturellement, à tous les niveaux.

Ainsi, une association est aussi un système avec une fonction bien définie et non seulement un moyen de poursuivre des intérêts individuels et satisfaire des besoins personnels sous une apparence démocratique et dans le cadre d'une structure hiérarchique.

Pour que le système puisse fonctionner, il est nécessaire que les personnes faisant partie des structures respectent les instruments de gestion. Ces derniers représentent le contenu, la partie matérielle du travail des miliciens. Ils indiquent les questions pratiques que le système des miliciens doit trancher. Il peut s'agir d'une part de déterminer quelles données et informations ont une influence sur les processus, et d'autre part d'établir quels résultats ces processus doivent fournir en matière de «production» de décisions.

Au cours des deux dernières années, la FSP a élaboré un précieux système de gestion.

Pour la révision de ses statuts, elle a donc fait un détour productif par les domaines analytiques et conceptuels et a tenté de parvenir en premier lieu à un accord sur les principes avant de débattre du contenu des statuts. Le modèle adopté à l'Assemblée des délégués 1989 est le fruit d'une analyse de l'environnement et de l'association. Nous avons mis au point la politique de la Fédération et approfondi les questions de structure. Les nouveaux

statuts seront présentés à l'Assemblée des délégués extraordinaire prévue en 1990.

3. Politique de la Fédération/Activités

La politique de la Fédération est l'un de ses instruments de direction et de contrôle essentiels. Elle doit avoir un caractère constitutionnel liant aussi bien les groupes formant la base que l'organisation centrale.

La politique de notre Fédération s'exprime à travers un document dont la mise au point systématique et la formulation précise constituent les prémisses du déroulement futur des activités de l'organisation. Elle détermine également comment la Fédération contribuera concrètement à appliquer le profil qu'elle s'est donné.

Notre politique se fonde sur le profil de la FSP, dont elle développe de manière concrète les principes fondamentaux. Afin d'assurer la mise en œuvre de ces principes, elle attribue aux organes de direction les pouvoirs de décision et de gestion qui lui sont nécessaires. C'est sur cette politique que nous nous fondons pour déterminer le programme d'activités et les prestations de la Fédération.

3.1 Politique générale

La politique générale de la Fédération stipule que la FSP est une association professionnelle suisse qui s'identifie à une organisation exerçant des activités comprenant la prise en charge de tâches et de problèmes dont ses membres ne peuvent ou ne veulent pas se charger à titre personnel ou avec leurs propres moyens. Cela signifie qu'à l'échelon central comme au niveau des sections, la FSP défend les intérêts des physiothérapeutes vis-à-vis de l'opinion publique en général, en tenant compte de principes éthiques clairement définis.

Avant même de pouvoir fournir des prestations, une association doit être dotée d'une structure adéquate qui lui permette d'agir rapidement et efficacement. C'est pourquoi, un nouveau modèle de structure en six points a été soumis à l'approbation de l'assemblée générale des délégués du 7 avril 1990 à Lausanne.

Voici quels sont ces points:

1. Double affiliation et nouvelles catégories de membres.
2. Restructuration de l'assemblée des délégués.
3. Restructuration du comité central.
4. Formation d'un comité exécutif.
5. Restructuration de l'organisation des commissions.

6. Réorganisation des finances et des cotisations de membre.

(Approuvés par l'AD, ces points sont désormais entrés en vigueur et constitueront les fondements des nouveaux statuts de la Fédération. Un rapport séparé vous en apprendra les détails.)

3.2 Politique professionnelle

La FSP est le porte-drapeau de la politique professionnelle des physiothérapeutes en Suisse. Elle utilise tous les moyens à sa disposition pour formuler, revendiquer et imposer ses intérêts, entretenant à cette fin les contacts nécessaires et une collaboration constructive avec les autorités et institutions concernées.

Dans le domaine juridique, il s'agit d'obtenir une réglementation complète pour la physiothérapie reconnue par les assurances maladie. Celle-ci doit également viser à établir une formation unifiée reconnue dans toute la Suisse, régir la situation des physiothérapeutes indépendants et employés, régler le problème des diplômes étrangers et garantir le libre exercice de la profession dans l'espace européen. L'application des lois fédérales doit être laissée aux cantons, qui sont libres d'adopter des dispositions complémentaires.

Il faut cependant veiller à ce que toutes les ordonnances portant sur des questions de fond soient dans la mesure du possible appliquées de manière uniforme au niveau des cantons.

La Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires a enfin donné son feu vert, en novembre 1989, au projet d'une formation de physiothérapeute en quatre ans. La FSP doit donc maintenant veiller à ce que cette décision soit bel et bien appliquée. A cette fin, lors d'une séance qui s'est tenue à la fin du mois de février, elle a mis au point un modèle de formation professionnelle qui devra servir de base à toutes les activités liées à ce problème. La future Conférence des directeurs d'écoles de la FSP ainsi que la commission de perfectionnement professionnel se verront attribuer des tâches décisives dans ce domaine.

En ce qui concerne les diplômes de physiothérapeute, j'ai déjà mentionné les activités entreprises au niveau législatif. Cependant, à l'intérieur même de notre Fédération, ce sujet suscite encore de vives divergences qu'il importe d'aplanir au plus tôt. La crédibilité de notre profession dépend dans une large mesure de la façon dont nous parviendrons à résoudre ce problème.

Nous respectons le principe du fédéralisme, mais il existe certaines limites. A cet égard, les tendances protectionnistes

n'ont pratiquement aucune chance de survivre sur le plan politique, et il serait bon que les farouches défenseurs de ces idées – il en existe dans nos rangs – viennent à le comprendre. Ici, seuls les critères de qualité seront valables et acceptés. La FSP a esquissé un pas dans cette voie en procédant à une vérification des diplômes. En ce qui concerne la reconnaissance des diplômes étrangers, il en a déjà tellement été discuté qu'avant la fin de cette année des règles de vérification seront mises au point en collaboration avec les institutions concernées. Il s'agira donc de déterminer les critères auxquels un diplôme doit satisfaire pour pouvoir être vérifié, puis d'élaborer une procédure de vérification adéquate, prévoyant toutes les modalités.

3.3 Politique tarifaire

La politique tarifaire est sans doute le domaine le plus ingrat auquel les responsables d'une association aient affaire. C'est ici que se manifestent les véritables jugements de valeur de certains de nos estimés collègues. Les choses qu'il nous faut entendre à ce sujet sont parfois à la limite de l'admissible.

La politique tarifaire est l'une des tâches essentielles des responsables de l'association, et c'est une tâche dont ils doivent s'acquitter avec le plus grand soin. Il est aujourd'hui pratiquement impossible de conduire des négociations avec quelque succès sans prendre en considération les tenants et les aboutissants régissant la politique de la santé. La crédibilité d'une profession détermine largement le climat d'une négociation et beaucoup seraient bien inspirés d'y réfléchir un peu.

Nous sommes résolument d'avis que plus les négociations au niveau national dureront, plus elles prendront de l'importance. Le fait que les cantons, en collaboration avec la section concernée de la FSP, entreprennent ou non des adaptations spécifiques à leur région relève de votre compétence.

A l'heure actuelle, deux grands projets sont sur la table des négociations, l'augmentation des points de facturation d'une part et la révision totale de la convention tarifaire de l'autre. Je peux vous assurer que les responsables feront tout ce qui est en leur pouvoir pour adopter une politique tarifaire allant dans l'intérêt des physiothérapeutes indépendants.

3.4 Représentation des intérêts

Dans ce domaine, il s'agit de mettre sur pied un tissu de relations complet, indispensable à une organisation de la dimension de la FSP. A cet égard, un travail précieux vient d'être accompli. De nom-

breuses visites et des entretiens personnels ont eu lieu. Pour l'année en cours, nous aimerions mettre l'accent sur l'attention portée aux relations, et par conséquent développer un cadre propice aux relations.

3.4 Collaboration

Pour la FSP, une excellente collaboration doit marquer tous les échelons et tous les domaines.

A l'étranger:

la fondation de WCPT Europe a créé un forum garantissant une collaboration qualité. Des contacts y sont noués avec diverses fédérations nationales, suscitant d'intensifs échanges d'information.

En Suisse:

la FSP veille à collaborer au mieux avec de nombreuses organisations de la santé. Outre des échanges d'informations fructueux se créent de nombreux et précieux contacts personnels. Mentionnons à titre d'exemple la Conférence suisse des professions de la santé. Un qui se prête parfaitement à des discussions, notamment sur le thème de la santé.

A sein de la FSP:

la collaboration au sein de la Fédération est d'une importance primordiale pour moi. Et surtout la collaboration avec les sections, afin de combattre des préjugés, mais aussi de créer une compréhension réciproque. Dans ce domaine, de gros progrès ont été faits ces dernières années.

3.5 Politique d'information

Une politique d'information doit être bien faite et digne de confiance. Et aussi être placée sous le signe de la permanence. Pour que ces conditions soient remplies, la FSP développera au cours de cette année un «concept marketing» spécial et approprié à notre situation. Tout le domaine de l'information et de la communication y sera décrit en détail.

Je voudrais dire ici quelques mots de notre journal. Ce n'est vraiment pas facile de réaliser un bon journal qui soit lu par l'ensemble des membres, si possible. D'inévitables difficultés surgissent,

d'autant plus si ce journal doit paraître en deux langues.

Avec le choix d'un nouvel éditeur et d'un nouveau concept qui prendra effet à partir du milieu de l'année 1990, nous avons tenté de rendre notre journal plus intéressant. Mais il serait toutefois souhaitable que les membres de la FSP participent plus activement à leur journal.

3.6 Politique en matière de services

De nos jours, une fédération ne peut plus vivre des seules cotisations de ses membres. Elle doit essayer de s'autofinancer le plus possible. C'est ce qui explique la tendance actuelle à transformer les fédérations en entreprises de services capables de répondre concrètement à l'attente de leurs membres.

Durant ces dernières années, la FSP a fait de gros efforts dans ce domaine et propose aujourd'hui une large palette de prestations très appréciées des membres.

- Information et conseil
- Système Informatique Thérapie 2000
- Imprimés
- Représentation d'intérêts
- Formation/Séminaire
- Assurances
- etc.

De nouvelles prestations sont prévues pour cette année.

3.7 Politique à l'égard du personnel

Une fédération de la taille de la FSP ne peut plus aujourd'hui être gérée sans un minimum de savoir-faire. Il est indispensable que les collaborateurs qui travaillent au niveau central aient suivi une formation ad hoc et soient capables de diriger. C'est pourquoi l'une des tâches les plus importantes des organes dirigeants est d'assurer la formation de tous les titulaires de postes, à quelque niveau que ce soit. C'est ainsi que l'année dernière, un séminaire de deux jours a été mis sur pied pour les présidents, un autre étant déjà prévu pour cette année.

La planification du personnel doit également faire l'objet d'une attention accrue. L'attribution d'un poste quel qu'il soit ne doit plus être laissée au hasard. Les collaborateurs doivent être choisis suffisamment tôt, introduits et préparés à leur future tâche.

3.8 Finances

Une fédération qui assure des prestations doit disposer de moyens financiers. Aujourd'hui, la plus grande partie de ces moyens provient encore des cotisations des membres, ce qui signifie que nous dépendons de leur générosité et de leur bonne volonté. ►

SPV
FSP
FSF
FSF

Physiotherapeut
Physiothérapeute
Fisioterapista
Fisioterapeut

NOUVEAU
NUOVO
NEU

Annonces – Inserate:
Administration Physiothérapeute
Case postale 735
8021 Zurich

Le comité central s'est efforcé de présenter et de budgérer clairement nos plans pour 1990. Entre-temps, les cotisations des membres ont fait l'objet d'une discussion lors de l'assemblée des délégués. Je profite de cette occasion pour remercier tous les membres de la Fédération qui nous ont fait confiance. Qu'ils sachent que je mettrai tout en œuvre pour engager au mieux les moyens financiers dont nous disposons à la réalisation des objectifs de la FSP.

4. Conclusion

Permettez-moi de clore mon intervention par quelques remarques tout à fait personnelles. J'espère que les nombreuses suggestions que j'ai émises jusqu'à présent vous auront sensibilisés aux problèmes et aux tâches de la FSP. Il est tou-

tefois exclu que nous puissions les assumer toutes sans votre aide. C'est pourquoi je vous demande de soutenir de toutes vos forces ceux qui exercent une fonction, à quelque niveau que ce soit. Car de nos jours, il est tout sauf évident de trouver des personnes disposées à s'engager.

N'oubliez jamais que seuls ceux qui agissent commettent des erreurs, l'important étant de ne pas commettre deux fois la même erreur. L'expérience montre que la critique fuse trop souvent de toutes parts alors que la disponibilité à assumer une tâche constructive recule toujours plus. Je vous demande donc de participer davantage à la vie de la Fédération, d'exercer une critique constructive et à qui de droit et non pas dans le dos, une attitude malsaine qui ne fait en général qu'enve nir inutilement l'atmosphère. ●

– Auftretende Schmerzen im Gelenk sollten dabei nicht mit einer Willensanstrengung überwunden werden. Vielmehr sollten alle Möglichkeiten ausgenutzt werden, um eine konsequente Entlastung zu erreichen.

Arthrosebefund bei jedem zweiten 35jährigen

Knorpel ist als Puffer überall dort, wo sich Knochen auf Knochen bewegen muss; er kann viel aushalten, aber er hält nicht ewig. Zerstörung der Gelenke beginnt mit einer Zerstörung des Gelenkknorpels. Laut Prof. Dr. med. K. Chlud, Wien (Internistenkongress in Wiesbaden/BRD), findet man im Röntgenbild bei den 35jährigen bereits bei jedem zweiten eine Arthrose. Untersucht man die über 55jährigen, so haben praktisch 100 Prozent eine Arthrose. Was der Arzt im Röntgenbild erkennt, macht sich glücklicherweise nicht in jedem Fall für den Betroffenen bemerkbar. Bei 5 bis 10 Prozent der über 50jährigen, die auf Dauer arbeitsunfähig geschrieben sind, geschieht dies aufgrund ihrer Arthrose. Ob aus einer Arthrose eine schmerzhafte und insbesondere auch behindernde Arthrosenkrankheit wird, entscheidet nicht zuletzt das Körpergewicht des Betroffenen, wie aus einer Statistik hervorgeht. Übergewichtige haben überdurchschnittlich oft ernsthaft Probleme mit den Gelenken, dies vor allem mit Knien und Hüften.

Laut Prof. Dr. med. Mielke, Wiesbaden, darf die Behandlung der Arthrose nicht nur auf Schmerzfreiheit abzielen. Antiarthrotika (Glucosaminhaltige Medikamente) führen dem Knorpel neue Nährstoffe zu und können so den Krankheitsverlauf verlangsamen. ●

Zum Thema Arthrose

Ausgangspunkt jeder Arthrose ist ein Schaden am Knorpelüberzug. Jeder «erste Knorpelschaden», der zum Beispiel durch eine Verletzung entstanden sein kann, ist am Anfang noch klein und wird oft nicht bemerkt. Durch die Besonderheiten der Sehnenverläufe bedingt, können bei einfachen Alltagsbewegungen Kräfte von mehreren Zentnern auf die Gelenke einwirken. Von Anfang an löst dieser Schaden aber schwerwiegende Veränderungen aus (siehe dazu Abbildung 1).

Durch den Ausfall des geschädigten Knorpelbereichs wird die tragende Gelenkfläche empfindlich verkleinert. Der verbleibende und gesunde Knorpel muss in diesem Zusammenhang mehr tragen und wird noch höher belastet. Die Belastung des noch gesunden Knorpels erhöht sich nicht nur insgesamt, vielmehr geht auch die gleichmässige Verteilung der Last verloren (siehe dazu Abbildung 2). An bestimmten Stellen treten jetzt äusserst hohe Belastungskonzentrationen auf. Hier wirken nun ständig höchste Druckbelastungen, wie sie sonst nur vorübergehend bei allergrösster Anstrengung auftreten. Ohne es zu bemerken, wird damit ein Teil des gesunden Knorpels auch bei Alltagsbewegungen überlastet.

Durch die hohe Belastung an bestimmten Stellen werden weitere Knorpelbezirke beschädigt. Der ursprünglich kleine Knorpelschaden (Abbildung 1) ist damit grösser geworden und gewachsen (Abbildung 2). Die Belastung auf die noch gesunden Knorpelbereiche steigt dabei weiter an. Auch die ungleichen Belastungskonzentrationen werden dabei noch grösser; sie führen zu einer ständig wachsenden Belastung und zunehmenden Schädigung. Wenn sich die-

ser Prozess fortsetzt, dann steht immer weniger gesunder Knorpel zur Verfügung, bis schliesslich sogar der darunterliegende Knochen völlig freiliegt.

Empfehlungen:

- Auch kleine Knorpelschäden müssen ernst genommen werden, weil sie die Tendenz haben, sich zu vergrössern.
- Alle Personen, die sportlich aktiv sind, sollten darauf achten, das betroffene Gelenk über mehrere Wochen nur behutsam und vorsichtig zu beanspruchen.

Abbildung 1:

Der geschädigte Knorpelbereich beeinträchtigt eine gleichmässige Belastung der Gelenkflächen.

Abbildung 2:

Im fortgeschrittenen Stadium geht die gleichmässige Verteilung der Last verloren.

